

## **BAREME D'HONORAIRES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024**

### **Vacations – Taux journalier :**

- Senior Advisor - Consultant expert : 2 000 €HT soit 2 400 €TTC,
- Gestionnaire senior : 1 600 €HT soit 1 920 €TTC,
- Gestionnaire technique : 1 500 €HT soit 1 800 €TTC,
- Comptable mandant senior : 1 300 €HT soit 1 560 €TTC,

### **Honoraires de gestion d'immeubles – maximum :**

- Gestion locative complète : 8% des loyers encaissés
- Gestion Technique & charges : 10 €HT/m<sup>2</sup>/An soit 12 €TTC/m<sup>2</sup>/An
- Frais de mutation des lots (en copropriété): 650 €HT soit 780 €TTC,
- Etat des lieux :
  - Ile de France : 700 €HT soit 840 €TTC,
  - Province : 900 €HT soit 1 080 €TTC,

### **Pilotage des travaux – maximum au-delà de 5 000 €HT de travaux :**

- Assistance à Maitrise d'Ouvrage : 8% du montant HT des travaux réalisés,
- Maitrise d'Ouvrage Déléguée : 12% du montant HT des travaux réalisés,

### **Honoraires de transaction et commercialisation d'immeubles :**

- Location : 15% du loyer global HT de la 1<sup>ere</sup> période triennale,
- Vente : 7% du prix de la vente HT et hors des droits,

### **Délivrance de reçus :**

Article 52 — alinéa 1 du décret n° 72-678 du 20 juillet 1972 :

« Tous les versements ou remises doivent donner lieu a la délivrance d'un reçu. Ce reçu est conforme a un modèle fixé par arrêté conjoint du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre de l'économie et des finances. Un double du reçu demeure dans le carnet de reçus ».

### **Détention de fonds :**

La société IREAS – International Real Estate Asset Services SAS, ne détient aucun fonds pour le compte de tiers dans le cadre de son activité « *transaction sur immeuble et fonds de commerce* ».